



Commentaires portant sur le

Sprint national de 30 jours

Consultation sur la stratégie en matière
d'intelligence artificielle (IA)

Innovation, Sciences et Développement économique
Canada (ISDE)

30 octobre 2025

Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISED) a lancé le 1^{er} octobre 2025, une consultation sur l'élaboration d'une stratégie renouvelée en matière d'intelligence artificielle (IA). L'Association québécoise de la production médiatique (AQPM) désire participer à la discussion puisque le développement de l'IA, particulièrement celui de l'IA générative, a un impact important dans le secteur audiovisuel. Rappelons que l'industrie audiovisuelle canadienne génère plus de 170 000 emplois au Canada.

L'AQPM regroupe, représente et conseille plus de 150 entreprises québécoises de production indépendante en cinéma, télévision et web, soit la vaste majorité des entreprises du Québec produisant ou coproduisant des contenus audiovisuels pour tous les écrans, en langues française, anglaise et autochtones.

Mentionnons également que l'AQPM est membre de la Coalition sur la diversité des expressions culturelles (CDEC) et qu'elle soutient les positions défendues par la coalition en matière d'IA. Les commentaires de l'AQPM porteront cependant de façon plus spécifique sur le secteur audiovisuel.

S'il n'y a pas eu encore au Canada d'études exhaustives mesurant l'impact de l'IA sur l'industrie audiovisuelle, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) de la France a publié plusieurs documents sur le sujet¹ sous l'égide de l'Observatoire de l'IA, créé en mars 2024.

Une étude menée en janvier 2024² ainsi que la deuxième édition du *Baromètre des usages de l'IA dans le cinéma et l'audiovisuel* publiée en mai 2025³ révèlent que les deux tiers des professionnels interrogés (auteurs-scénaristes, réalisateurs, chefs opérateurs et producteurs) ont déjà utilisé des outils d'IA. Ces outils ont été utilisés notamment à des fins administratives, de recherche, de traduction, de source d'inspiration mais également pour produire des scénarimages, des illustrations, améliorer les prises de vues, faire de l'étalonnage, du montage ou créer des effets spéciaux. Les diverses applications servent donc non seulement à automatiser les tâches répétitives, mais aussi à réduire les coûts en gagnant en efficacité, à stimuler la créativité, à améliorer la qualité des contenus et à repousser les limites créatives et financières.

Ces nombreux avantages ne peuvent cependant atténuer les inquiétudes suscitées par le manque de transparence quant aux données d'entraînement et la présence de biais culturels dans les différents modèles de langage utilisés pour développer les outils IA. On ne peut non plus ignorer les impacts environnementaux, les dangers pour l'emploi et le manque de formation des utilisateurs. Sans compter évidemment les problèmes éthiques et juridiques occasionnés par l'utilisation illégale d'œuvres protégées par le droit d'auteur pour alimenter les grands systèmes de langage, le non-respect des droits de la personne et le fait que des productions synthétiques soient désormais offertes au public sans mentionner qu'elles ont été générées artificiellement.

¹ https://www.cnc.fr/professionnels/observatoire-de-lintelligence-artificielle_2390539

² CNC et Bearing Point, Quel impact de l'IA sur les filières du cinéma, de l'audiovisuel et du jeu vidéo? avril 2024.
https://www.cnc.fr/professionnels/etudes-et-rapports/etudes-prospectives/quel-impact-de-lia-sur-les-filieres-du-cinema-de-laudiovisuel-et-du-jeu-video_2144677

³ https://www.cnc.fr/professionnels/observatoire-de-lintelligence-artificielle_2390539

Bref, l'IA amène son lot d'opportunités et de défis particulièrement pour le secteur culturel. Ce dernier est aux premières loges de l'utilisation des outils d'IA générative qui se nourrissent des œuvres littéraires, musicales, visuelles et audiovisuelles dans un environnement peu réglementé pour générer des contenus synthétiques qui entreront directement en concurrence avec celles qui mettent l'humain au cœur de leur création. La Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) a d'ailleurs estimé récemment que la substitution des œuvres créatives humaines par des contenus générés artificiellement pourrait se traduire par une perte de revenus de 12 milliards d'euros sur une période de cinq ans pour les créateurs et les ayants droit du secteur de l'audiovisuel et de 10 milliards d'euros dans le secteur musical⁴.

L'AQPM craint que dans cet univers IA, on assiste une fois de plus à la dominance de quelques entreprises qui feront pression pour une absence d'encadrement ou pour obtenir une réglementation complaisante. Cela mènerait une fois de plus à une homogénéisation de la culture et à la concentration des moyens techniques et financiers au bénéfice de quelques conglomérats américains ou asiatiques.

L'AQPM recommande donc :

- que le secteur culturel soit partie prenante de la prochaine stratégie gouvernementale canadienne en matière d'IA;
- qu'aucune modification ne soit faite à la *Loi sur le droit d'auteur* afin d'y introduire une exception permettant la fouille de textes et de données (*data mining*), un élargissement du concept d'utilisation équitable ou encore un modèle de licence légale basée sur le concept de *l'opting out*;
- que le gouvernement canadien s'engage à ne travailler ou à n'offrir un support financier qu'à des développeurs qui s'engagent à respecter le principe ART (autorisation des ayants droit – rémunération et transparence) lorsqu'ils utilisent des œuvres protégées par le droit d'auteur dans la création et le développement d'outils IA;
- que le gouvernement canadien adopte une législation sur l'IA comprenant une obligation pour les entreprises de développement d'IA générative de divulguer les données d'entraînement qu'elles utilisent;
- que le gouvernement canadien appuie activement l'adoption d'un protocole additionnel à la Convention de 2005 sur la diversité des expressions culturelles portant sur son application dans l'environnement numérique;
- que des fonds soient mis à la disposition des secteurs culturels pour développer et mettre en place des solutions de marché afin que les titulaires de droits sur les œuvres puissent les rendre accessibles s'ils le désirent aux entreprises de développement d'IA générative;

⁴ [L'IA générative : une menace imminente de 22 milliards d'euros pour les revenus des créateurs](#)

- que des fonds soient mis à la disposition des secteurs culturels pour faire de la veille et des études sur l'impact de l'IA, mesurer sa progression, former les travailleurs de l'industrie et les sensibiliser à une utilisation éthique des outils IA et respectueuse de l'environnement;
- de protéger la culture par le biais d'une exemption culturelle dans les accords de libre-échange en s'assurant qu'elle s'applique également aux dispositions sur le commerce numérique et l'IA;
- et d'assurer la souveraineté du Canada sur l'infrastructure numérique et les données canadiennes.